

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.10/492  
28 novembre 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

PETITION DE MME JUDY NORTON CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE  
DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du  
Règlement intérieur du Conseil de tutelle)

86 Blino Grove  
Cambridge CB1 4TS  
Royaume-Uni

Le 20 novembre 1986

Monsieur le Président  
du Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations au sujet du plébiscite qui va se dérouler incessamment à Belau. J'espère que vous prendrez les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité du processus de vote et que les votants ne seront soumis à aucune pression illégale. A l'évidence, la supervision de l'Organisation des Nations Unies s'impose pour veiller à ce qu'aucune irrégularité ne se produise.

Je vous demanderais également de veiller à ce que les Etats-Unis se conforment à l'Accord de tutelle en vigueur 1/ en continuant à appliquer l'Accord jusqu'à ce que la situation soit réglée par des moyens réellement démocratiques.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Judy NORTON

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique  
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).

-----